

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

Séance du **28 février 2012**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil douze et le 28 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Christèle, RACAMIER Nathalie, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : M.CLAVIER Philippe (M.CHAZOT Franck), Mme FROMENTOUX Chantal (Mme GRENIER Françoise), Mme MARTEL Danièle (M.FAURIE Christophe), M.SITZIA Eric (Mme RACAMIER Nathalie).

Absent excusé : M.CHAZOT Franck,

Arrivée en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mardi 21 février 2012.

---

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2012

Présents : 17            Votants : 20            Pour: 18            Abs : 2

**2012.02.01– COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL**

Sous la présidence de Madame CHAMBON, 1<sup>er</sup> adjointe, Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des finances présente le compte administratif 2011 du budget communal lequel peut se résumer selon l'annexe jointe.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, les conseillers :

☞ **reconnaissent** la sincérité des restes à réaliser,

☞ **approuvent** le compte administratif 2011 du budget principal.

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

En présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant l'excédent de fonctionnement :

↳ **décide** d'affecter les sommes comme suit :

### COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2011

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		194 467,38	198 001,04	
Opération de l'exercice	1 500 277,39	2 018 018,05	1 001 366,61	1 551 963,12
<b>TOTAUX</b>	<b>1 500 277,39</b>	<b>2 212 485,43</b>	<b>1 199 367,65</b>	<b>1 551 963,12</b>
Résultats de clôture		712 208,04	352 595,47	

Besoin de financement Invest.		
Excédent de financement		352 595,47
Restes à réaliser	845 036,00	259 157,00
Besoin de financement Invest. RAR	- 585 879,00	
Excédent de financement Invest. RAR		
Besoin total de financement Invest.	- 233 283,53	
Excédent total de financement		
Cpt 1068 Investissement		405 383,53
002 Excédent de fonctionnement reporté		306 824,51

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

## 2012.02.02– COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET BALCON DES ALPES

Sous la présidence de Madame CHAMBON, 1<sup>er</sup> adjointe, Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des finances présente le compte administratif 2011 du budget Balcon des Alpes lequel peut se résumer selon l'annexe jointe.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, les conseillers :

↳ **reconnaissent** la sincérité des restes à réaliser,

↳ **approuvent** le compte administratif 2011 du budget Balcon des Alpes.

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

En présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant l'excédent de fonctionnement :

↳ **décide** d'affecter les sommes comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET BALCON DES ALPES 2011**

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		7 287,93		36 573,54
Opération de l'exercice	8 480,90	5 160,00	13 713,33	430,00
<b>TOTAUX</b>	<b>8 480,90</b>	<b>12 447,93</b>	<b>13 713,33</b>	<b>37 003,54</b>
Résultats de clôture		3 967,03		23 290,21

Besoin de financement		
Excédent de financement	23 290,21	
Restes à réaliser	-	-
Besoin de financement RAR	-	
Excédent de financement RAR		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		
002 Résultat Excdt de fonctionnement reporté	3 967,03	
001 Résultat d'investissement reporté	23 290,21	

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

**2012.02.03– COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2011 du budget principal de Monsieur le Trésorier Principal.

Après en avoir constaté les concordances entre le compte administratif 2011 du budget principal et le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal ; le Conseil Municipal

↳ **approuve** le compte de gestion du budget principal communal 2011.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

**2012.02.04– COMPTE DE GESTION 2011 BALCON DES ALPES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2011 du budget Balcon des Alpes de Monsieur le Trésorier Principal.

Après en avoir constaté les concordances entre le compte administratif 2011 du budget Balcon des Alpes et le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal ;

le Conseil Municipal

☞ **approuve** le compte de gestion du budget Balcon des Alpes communal 2011.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

### **2012.02.05– VALEUR DU POINT 2012**

Monsieur DELORD, Adjoint en charge de la vie associative propose au Conseil Municipal de fixer les valeurs permettant de calculer pour chacun des critères, le montant de la subvention communale octroyée aux associations sportives et culturelles comme suit :

<b>Variable</b>	<b>2012</b>
Point. Effectif	<b>4.34 Euros</b>
Point. Transport	<b>9.53 Euros / enfant de moins de 18 ans</b>
Formation	<b>50 % des dépenses engagées</b>
Investissement	<b>20 % des dépenses engagées</b>
Animation	<b>0.79 Euros / heure</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Approuve** les propositions exposées ci dessus pour l'année 2012.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

### **2012.02.06– AUTORISATION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES AINES A TITRE ONEREUX**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que l'association « les films du montmiandon » souhaite utiliser la salle des aînés les 5, 6,7 octobre 2012. Il est proposé de mettre à disposition la salle des aînés contre une rémunération fixée à 200€ pour les trois jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Approuve** les propositions exposées ci dessus pour l'année 2012.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 15 Contre 3

Abs : 2

### **2012.02.07-DELIBERATION DE PRINCIPE CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subventions sont parvenues en mairie après réunion du dernier conseil.ces demandes ont été formulées par des organismes de formations accueillants des réfoaliens.

Monsieur le maire fait part de sa volonté de prendre une délibération de principe visant à refuser l'octroi de telles subventions.

La délibération sera rédigée comme ceci :

Considérant que les domaines d'intervention de ces différents organismes et associations ne font pas partie des compétences de la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis défavorable à votre demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Approuve** cette délibération de principe et autorise Monsieur le maire à répondre négativement à ce type de demandes sans avoir à les présenter en conseil municipal mais simplement à l'en informer.

Présents : 17          Votants : 20          Pour : 20

## **2012.02.08-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE MATERIEL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été transféré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la COCOBA la compétence assainissement. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le conseil communautaire à approuver une convention de mise à disposition visant à encadrer la réalisation des travaux.

Dans un souci d'une bonne organisation des services et d'une meilleure réactivité auprès des usagers, il est fréquent que les services communaux interviennent pour la réalisation des travaux en lieu et place de la régie d'assainissement.

Cette convention vise à encadrer la mise à disposition des services et du matériel de la commune lorsque les services municipaux effectuent des interventions de 2<sup>ème</sup> degrés sur le réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

☞ **approuve** la convention de mise à disposition des services et du matériel.

☞ **autorise** Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition.

Présents : 17          Votants : 20          Pour : 20

## 2012.02.09-PROPOSITION DE PROGRAMMATION DE COUPE DE BOIS POUR L'ANNEE 2012

Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge de la forêt fait part aux conseillers d'une proposition de l'Office National des Forêts de coupes de bois pour l'année 2012.

L'ONF propose en effet d'effectuer les coupes suivantes :

- Parcelle 4 en partie- coupe amélioration- superficie : 6.2 ha

Ces coupes correspondent aux coupes arrivant en cours normal d'exploitation de l'exercice en cours conformément au nouvel aménagement de la forêt communale.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la destination des coupes entre vente sur pied, vente après façonnage des produits ou délivrance sur les besoins de l'affouage.

La commune choisit habituellement la vente sur pied.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

☞ **décide** de mettre en vente sur pied par les soins de l'ONF les coupes en parcelles n°4 de la forêt.

☞ **approuve** la proposition de coupe de bois.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ Remerciement de l'école publique

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de remerciement émanant du directeur de l'école publique pour le soutien qui a été apporté afin d'éviter la fermeture d'une classe.

### ❖ Travaux route de la Chomotte

Monsieur HEYRAUD adjoint en charge des travaux a présenté au conseil municipal les plans de circulation suite aux travaux qui seront réalisés route de la Chomotte.

### ❖ Date salon du livre

Monsieur PASCAL rappelle que le salon du livre se tiendra le samedi 31 mars à l'Espace des Termes.

### ❖ Parution de l'écho Réfocalien

Madame BOROT informe le conseil municipal que le prochain écho Réfocalien paraîtra le 15 mars 2012.